



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/61
20 juin 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-septième réunion
Montréal, 17-19 juillet 2002

PROGRAMME DE PAYS : DJIBOUTI

Ce document comprend:

- Fiche d'évaluation du programme de pays (préparée par le Secrétariat du Fonds)
- Observations et recommandations du Secrétariat du Fonds
- Lettre de présentation du gouvernement de Djibouti
- Fiche de couverture du programme de pays
- Programme de pays (sommaire analytique)

FICHE D'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE DJIBOUTI

État de ratification de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal

	Signature	Ratification	Entrée en vigueur
Convention de Vienne (1985)		30 juillet 1999	28 octobre 1999
Protocole de Montréal (1987)		30 juillet 1999	28 octobre 1999
Amendement de Londres (1990)		30 juillet 1999	28 octobre 1999
Amendement de Copenhague (1992)		30 juillet 1999	28 octobre 1999
Amendement de Montréal (1997)		30 juillet 1999	28 octobre 1999
Amendement de Beijing (1999)		30 juillet 1999	28 octobre 1999

Production de substances réglementées : Aucune production de substances réglementées
Consommation de substances réglementées (2000) : 21,0 tonnes
 20,8 tonnes pondérées (PAO)

(tonnes)	CFC-11	CFC-12	CFC-113	CFC-114	CFC-115	TOTAL	Halon 121	Halon 130	TOTAL	CTC	MCF	TOTAL	Br-Me
SAO	2,9	17,6			0,5	21,0							
PAO	2,9	17,6			0,3	20,8							

<i>Répartition des PAO par substance:</i>	CFC	100,0 %	Halons	CTC et MCF	BM		
<i>Répartition des PAO par secteur:</i>	Aérosols	Mousses	Halons	Réfrigération	Solvants	Autre	BM
Consommation (tonnes PAO):	0,0	0,0	0,0	20,8	0,0	0,0	0,0
Pourcentage du total:				100 %			

PROTOCOLE DE MONTRÉAL (tonnes PAO)	CFC	Halons	Bromure de méthyle
Consommation de référence	21,1		
Niveau de consommation autorisé en 2005	10,5		

Source : Programme de pays (2002)

Programme de pays

Durée du programme de pays: 6 ans (2002-2007)
Niveau d'élimination de SAO visé: Élimination complète d'ici 2010
Secteurs d'élimination prioritaires: Secteurs de l'entretien des réfrigérateurs
Coût des activités du programme de pays: 385 250 \$US

Stratégie:

Le gouvernement est engagé à prendre les mesures nécessaires afin de réaliser l'élimination complète de la consommation de SAO d'ici 2010. Le gouvernement propose de créer un comité de coordination responsable de la mise en œuvre du plan d'action proposé dans le programme de pays. Le gouvernement interdira l'importation de SAO et d'équipement à base de SAO d'ici 2003; établira un système d'émission de permis et adoptera une réglementation visant à réduire les émissions de SAO dans l'atmosphère; et mettra sur pied un programme d'information afin de sensibiliser les gens aux problèmes associés aux SAO.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

OBSERVATIONS

1. Une étude menée pendant la préparation du programme de pays/plan de gestion des frigorigènes (PGF) de Djibouti révèle que la consommation de 20,9 tonnes PAO de CFC en 2000 constitue la consommation totale de SAO au pays (2,9 tonnes PAO de CFC-11, 17,6 tonnes PAO de CFC-12 et 0,3 tonne PAO de CFC-115). Toutes les SAO consommées au pays sont utilisées pour l'entretien de l'équipement de réfrigération.
2. Le gouvernement de Djibouti propose de créer un système d'émission de permis pour les SAO; d'adopter une réglementation pour interdire l'importation d'équipement à base de CFC d'ici 2003; d'augmenter les taxes sur les SAO et l'équipement à base de SAO; de créer des mesures incitatives pour réduire les émissions de SAO dans l'atmosphère en adoptant de bonnes pratiques d'entretien et en récupérant/recyclant les frigorigènes; et de mettre en œuvre des programmes de sensibilisation du public aux enjeux associés à la couche d'ozone.
3. Le gouvernement est engagé à éliminer la consommation de SAO en vertu du calendrier d'élimination du Protocole de Montréal.
4. Le programme de pays comprend un projet pour la création d'un Centre national de l'ozone au sein du ministère de l'Habitation, de l'Urbanisme, de l'Environnement et de la Gestion des terres (renforcement des institutions). Le gouvernement de Djibouti demande la somme de 96 000 \$US pour la mise en œuvre de ce projet. Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur cette demande sont présentées dans les amendements du programme de travail du PNUE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/26).
5. Le programme de pays comprend également un plan de gestion des frigorigènes (PGF). Le gouvernement de Djibouti demande la somme totale de 289 250 \$US pour la mise en œuvre de ce projet. Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds à cet effet sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/35).
6. Le Secrétariat du Fonds recommande que le PNUE informe le gouvernement de Djibouti par le biais d'une communication au Secrétariat de l'ozone, de rapporter sa consommation de SAO et sa consommation moyenne de CFC pendant la période 1997-1999 afin sa consommation de référence de substances du groupe I de l'annexe A puisse être établie.

RECOMMANDATIONS

Le Secrétariat du Fonds recommande :

7. D'approuver le programme de pays de Djibouti. L'approbation du programme de pays n'entraîne pas nécessairement l'approbation des projets qu'il contient ni des niveaux de financement demandés.

8. De demander au gouvernement de Djibouti de remettre chaque année au Comité exécutif, un rapport sur les progrès réalisés dans l'exécution du programme de pays, conformément à la décision du Comité exécutif sur la mise en œuvre des programmes de pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/10/40, par. 135). Le premier rapport, respectant la forme de présentation convenue et portant sur la période du 1^{er} août 2002 au 31 décembre 2003, devra être remis au Secrétariat du Fonds avant le 1^{er} mai 2004.

MINISTÈRE
DE L'HABITAT, DE L'URBANISME,
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

وزارة الامكان والتعمير
 والبيئة والتهيئة الترابية
 الوزير

LE MINISTRE
 N° 59 /MHUEAT

رقم

15 JUN 2002

جيبوتي في

Au Docteur Omar El-Arini
Chef du Secrétariat
Secrétariat du Fonds Multilatéral aux fins
de l'application du Protocole de Montréal
Fax : (1-514) 282 00 68

Objet : Programme de Pays et PGFF

Cher Docteur El-Arini,

Djibouti a ratifié le Protocole de Montréal le 16 Mai 1999

La consommation de Djibouti étant inférieure à (0,3/Kg/habitant), ce pays est donc concerné par les dispositions du paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole.

Nous avons l'honneur de vous transmettre pour approbation et financement, le Programme de Pays et le Plan de Gestion de Fluides Frigorigènes (PGFF) de Djibouti. Ceux-ci ont été réalisés sous la direction du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire avec l'assistance du Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Ils vont permettre l'élaboration d'une stratégie qui prévoit un plan d'action et par la suite, la réalisation de projets en vue de l'élimination totale des substances qui appauvrissent la couche d'ozone d'ici à l'an 2010.

Le Gouvernement de Djibouti a approuvé l'ensemble des actions contenues dans le présent Programme de Pays et le PGFF, et s'assurera que la mise en œuvre se fera en accord avec les dispositions du Protocole de Montréal. Ils pourront ainsi être modifiés et soumis une nouvelle fois pour approbation du Comité Exécutif du Fonds Multilatéral si d'autres actions s'avéraient nécessaires dans le cadre du Protocole.

En attendant nous espérons que le Comité Exécutif du Fonds Multilatéral approuvera le présent Programme de Pays et le Plan de Gestion des Fluides Frigorigènes de sa 37^{ème} Réunion, et financera les projets qui y sont contenus, à savoir :

- Le renforcement des institutions.
- L'assistance dans l'établissement de la législation.
- La formation des techniciens en bonnes pratiques de service.
- La formation des agents douaniers.
- Le programme national de récupération et de recyclage de fluides frigorigènes.

En ce qui concerne le PGFF, il est fondé sur la surveillance de la consommation des CFCs dans tous les secteurs et présente la stratégie visée afin d'établir la période d'élimination à partir de cette information. Il comprend également l'engagement de Djibouti pour élaborer la législation et d'autres mesures nécessaires afin d'aboutir à l'élimination de l'utilisation des substances CFC dans le secteur du froid.

Le résultat du PGFF sera positif et ne nécessitera pas d'avances de fonds complémentaires d'au moins 50% de réduction de l'utilisation des substances CFC en 2005, et 85% de réduction en 2007. Le cas échéant, les importations seront limitées afin de soutenir les activités du PGFF.

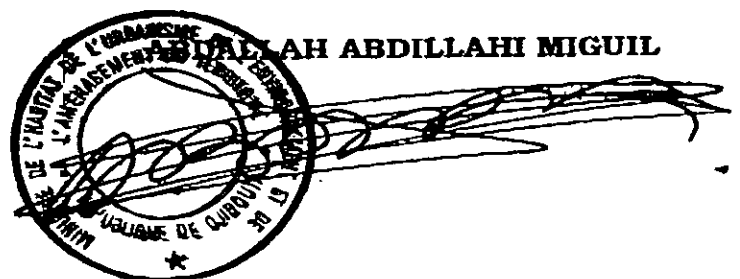
Le PGFF contient des données sur la consommation (par rapport au gel) à l'heure actuelle et celles prévues pour les années à venir -50% de réduction en 2005, 85% en 2007 et l'élimination en 2010. Il contient également le calcul du volume de la réduction de consommation dans le secteur du froid nécessaire pour atteindre ces buts.

La consommation en cours et pour le temps à venir dans tous les sous-secteurs, notamment dans le secteur informel, les petites et moyennes entreprises et les climatiseurs d'automobile sont aussi inclus dans le PGFF.

Chaque activité indiquée comprend le montant, les moyens de financement ainsi que le financement national.

La provision adéquate pour le suivi et la procédure pour l'envoi des rapports d'activité sont également incluses. Un engagement de l'envoi annuel des rapports d'activité dans le cadre du projet PGFF...

En restant à votre disposition pour toute information dont vous pourriez avoir besoin, veuillez agréer, **Docteur El-Arini**, nos salutations distinguées:



COUNTRY PROGRAMME COVER SHEET

Country: Djibouti
Date Received: April 2002
Lead National Agency: Direction de l'Aménagement du territoire et de l'environnement
 Ministère de l'habitat de l'urbanisme de l'environnement et de l'aménagement du territoire
Lead Implementing Agency: UNEP, UNDP
Period Covered by the Country Programme: 2002-2010

1. PHASE OUT SCHEDULE

Substance	2000 Consumption, ODP tons	Planned total consumption until phase-out, ODP tons	Planned year of phase-out
Annex A, Group I			
CFC-11	2.919	13.973	2010
CFC-12	17.633	84.409	2010
CFC-115 (as R-502)	0.316	1.513	2010
Total for Annex A	20.868	99.895	
TOTAL	20.868	99.895	

2. THE ACTION PLAN

Description	Year
1. To create an activity coordination unit connected with the implementation of the Montreal Protocol, particularly the present action plan.	2002
2. To establish an information programme aimed at the general public and economic stakeholders to raise awareness on the risks involved in the use of ODS, on the efforts of the international community to protect the ozone layer, on the obligation of the countries who signed the Montreal Protocol to eliminate ODS within the protocol's prescribed time limits.	2002-2003
3. To prohibit the importation and introduction of equipment or products using ODS such as automobile air-conditioners, refrigerators, freezers or aerosol cans into the market of Djibouti.	2003

Description	Year
4. To prohibit the establishment of units that manufacture products using ODS.	2003
5. To impose additional taxes on imported ODS in order to discourage users of these substances.	2003-2004
6. To establish an ODS import licensing system to better monitor ODS importation.	2003
7. To establish incentive measures in order to encourage ODS recovery and recycling.	2003
8. To provide a training programme for refrigeration and air-conditioning technicians and repairmen to familiarize them with the good practices and techniques to avoid the direct venting of ODS into the atmosphere during repair and maintenance operations.	2003-2004
9. To ensure the training of customs agents assigned to border posts to monitor import operations and to curb illicit operations.	2003-2004
10. To establish a monitoring and follow-up system to make sure that the planned activities in the present country programme are implemented within the given time limit.	2002-2010

3. PROJECTS FOR FUNDING

<i>N° des Projets</i>	<i>Intitulé des Projets</i>	<i>Year</i>	<i>Impleme nting agency</i>	<i>Total Cost (USD)</i>	<i>Requested from MF (USD)</i>
1	Creation of an Ozone Office	2002- 2005	UNEP	90 000	90 000
2	Refrigerant Management Plan		UNEP	268 763	268 763
	2.1. Elaboration of regulations	2002–2003	UNEP	0	0
	2.2.Train the Technicians on Good Practices in Refrigeration	2002-2005	UNEP	74 200	74 200
	2.3.Training of Customs Agents	2003-2005	UNEP	33 100	33 100
	2.4.ODS Recovery and Recycling Project	2003-2005	UNDP	136 463	136 463
	2.5 Monitoring RMP Project	2002-2005	UNDP	25 000	25 000
Total				358 763	358 763

COUNTRY PROGRAMME DJIBOUTI

I. Executive Summary (English Version)

On May 16 1999, the Republic of Djibouti ratified The Vienna Convention on the Protection of the Ozone Layer and The Montreal Protocol on Substances that Deplete the Ozone Layer. Due to its low level of ODS consumption, the Republic of Djibouti is classified among the countries defined by Article 5 of the Montreal Protocol and for this reason, the country has received a subsidy from the Multilateral Fund to elaborate a country programme and a refrigerant management plan.

The Country Programme contains information on ODS consumption in Djibouti and expresses the commitment of the Government of Djibouti to eliminate ODS within the required period.

The Republic of Djibouti does not produce ODS and ODS-containing equipment are imported. In 2002, ODS consumption was recorded at 20,868 ODP tons or 0.023 kg per inhabitant. The ODS was used exclusively in the refrigeration and airconditioning sector.

The Government of Djibouti will undertake measures to eliminate ODS in order to meet the next deadlines set by the Montreal Protocol, namely 50% by 2005, 87% by 2007 and total elimination by 2010.

Given that refrigeration is the only sector using ODS, the Republic of Djibouti has finalized a refrigerant management plan that includes an aspect on regulation, an aspect on training for technicians and customs officers and a recovery and recycling project. A total amount of US\$268,763 will be needed for this plan.

The Multilateral Fund is requested through UNEP DTIE to finance this plan. A budget of US\$90,000 is also requested for the operational costs of the Ozone Unit which will be in charge of all the activities to be implemented within the framework of the Refrigeration Management Plan. A total amount of US\$358,763 is requested from the Multilateral Fund.
